

« Le Royaume des cieux est à eux »

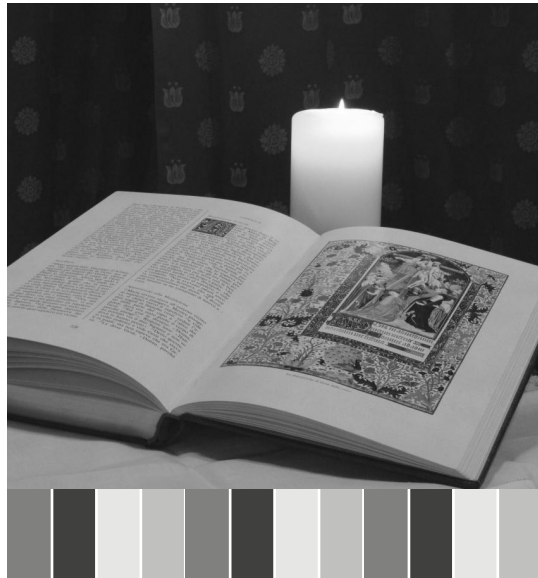
« Heureux les pauvres de cœur : le Royaume des cieux est à eux ! » Oui, heureux ceux qui rejettent les fardeaux sans valeur, mais bien pesants, de ce monde ; ceux qui ne veulent plus devenir riches, si ce n'est en possédant le Créateur du monde, et lui seul, pour lui-même ; ceux qui sont comme des gens qui n'ont rien mais qui par lui possèdent tout (2 Co 6,10). Est-ce qu'ils ne possèdent pas tout, ceux qui possèdent celui qui contient tout et dispose tout, ceux dont Dieu est « la part et l'héritage » ? (Nb 18,20) « Rien ne manque à ceux qui le craignent » (Ps 33,10). Dieu leur donne tout ce qu'il sait leur être nécessaire ; il se donnera lui-même à eux un jour, pour qu'ils soient dans la joie... Glorifions-

nous donc, mes frères, d'être pauvres pour le Christ, et efforçons-nous d'être humbles avec le Christ. Il n'y a rien de plus détestable qu'un pauvre orgueilleux et rien de plus misérable... « Le Royaume de Dieu n'est pas nourriture et boisson, mais justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Rm 14,17). Si nous sentons que nous avons tout cela en nous, pourquoi ne pas proclamer avec assurance que le Royaume de Dieu est au-dedans de nous ? (Lc 17,21) Or ce qui est en nous est véritablement à nous ; personne ne peut nous l'arracher. C'est pourquoi, quand il proclame le bonheur des pauvres, le Seigneur a raison de dire, non pas : « Le Royaume des cieux sera à eux », mais « est à eux ». Il l'est non seulement à cause

d'un droit fermement établi, mais aussi à cause d'un gage absolument sûr, une expérience déjà du bonheur parfait. Non seulement parce que le Royaume est préparé pour eux depuis le début du monde (Mt 25,34), mais aussi parce qu'ils ont déjà commencé à entrer en sa possession. Ils possèdent déjà le trésor céleste dans des vases d'argile (2 Co 4,7) ; ils portent déjà Dieu dans leur corps et dans leur cœur.

Bienheureux Gueric d'Igny (v. 1080-1157), abbé cistercien Sermon pour la Toussaint, 3.5-6

eaq.fr



Accueil >>>

Revel

35 rue Notre-Dame
Presbytère 31250 Revel
05.61.83.53.70
- notredame.revel@sfr.fr

Accueil tous les jours
de 14h30 à 17h
vendredi 10h-12h30

Auriac

Maison paroissiale
1 route de Revel
31460 Auriac sur
Vendinelle

05.61.83.11.07
auriac.paroisse@free.fr

Accueil le Mercredi
de 10h à 12h

Caraman

Accueil le jeudi
de 9h 30 à 11h
à l'église (sacristie)

Movendo & vous >>>

Pour toute
information ou toute
proposition d'article,
merci de contacter :

**L'Abbé Sébastien
Vauvillier**
E-mail :
abbsv@free.fr

Agenda paroissial >>>

Lundi 30 Janvier

Sainte Martine
18h45 Vêpres REV
19h00 Messe REV

Mardi 31 Janvier

Saint Jean Bosco
08h00 Laudes et Adorations REV
09h00 Messe REV
11h00 Messe La Vendinelle LE CAB
18h00 Inscriptions Mariages CAR
20h30 Rencontre catéchistes AUR

Mercredi 1er Février

Sainte Brigitte de Kildare
08h00 Laudes et Adorations REV
09h00 Messe REV
10h00 Permanence AUR
17h00 Chapelet REV
18h30 Inscriptions Caté AUR

Jeudi 2 Février

Présentation de Seigneur
08h00 Laudes et Adorations REV
09h00 Messe REV
09h30 Inscriptions baptêmes CAR
18h00 Inscriptions mariages REV
19h00 Messe SAU
20h30 Adoration REV

Vendredi 3 Février

Saint Blaise de Sebaste
08h00 Laudes et Adorations REV
09h30 Messe LAN
15h15 Messe à l'Hôpital REV
16h10 Aumônerie PROV
18h30 Vêpres LA JAL
19h00 Aumônerie AUR

Samedi 4 Février

Sainte Véronique
08h00 Laudes et Adoration REV
08h30 Confessions REV
09h30 Inscriptions Baptême REV
11h00 Messe à l'Etoile REV
17h00 Confessions AUR
18h00 Messe anticipée AUR

Dimanche 5 Février

Sainte Agathe de Catane
09h00 Messe BOUR
10h45 Messe REV
11h15 Messe LE VA
17h00 Confessions CAR
18h00 Messe CAR

Lundi 6 février

Saint Gaston
Pèlerinage Rome
10h30 Focolari AUR
14h30 MCR REV

Mardi 7 février

Sainte Eugénie Smet
Pèlerinage Rome
18h00 Inscriptions mariages CAR

Mercredi 8 Février

Sainte Jacqueline de Septisoles
Pèlerinage Rome
14h30 Rosaire REV
18h30 Inscriptions Caté AUR

Radio Vatican >>>

Le cardinal Farrel donne des précisions sur les JMJ au Panama. Le cardinal Kevin Farrel, préfet du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, a donné des précisions sur les prochaines Journées mondiales de la Jeunesse (JMJ). Il rappelle d'abord que les trois prochaines JMJ annuelles, qui culmineront en 2019 au Panama, auront pour thème la figure de Marie «pour souligner la présence de la mère de Dieu dans la vie des jeunes et surtout dans la foi et la dévotion des peuples d'Amérique centrale».

La GPA fait débat à la Cour européenne des droits de l'Homme. C'est une décision importante sur la GPA (gestation pour autrui) qui a été rendue ce mardi 24 janvier 2017 par la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg. La Grande Chambre, instance suprême de la Cour, a donné raison à l'Italie d'avoir retiré à un couple la garde d'un bébé né d'une mère porteuse à l'étranger et sans lien biologique avec ce couple, dans l'affaire Paradiso et Campanelli vs. Italie.

Mgr Fernando Ocariz, nouveau prélat de l'Opus Dei. Le Pape François a nommé Mgr Fernando Ocariz nouveau prélat de l'Opus Dei, lundi 23 janvier 2017. Le Saint-Père a ainsi confirmé le vote du Congrès électoral, annonce le site Internet de l'Opus Dei. Agé de 72 ans, Mgr Fernando Ocariz, qui était jusque-là vicaire auxiliaire de l'Opus Dei, succède à Mgr Javier Echevarria, décédé le 12 décembre dernier. Il devient le troisième successeur de saint Josémaría Escrivá de Balaguer, le fondateur de l'Opus Dei, constituée en «prélature personnelle» par Jean-Paul II.

Pérou: les évêques contre la théorie du genre à l'école. Les évêques péruviens s'opposent à l'introduction de l'idéologie du genre dans les directives nationales récemment approuvées concernant l'école dans un document présenté lors d'une conférence de presse, ce lundi 23 janvier 2017. Ils soulignent qu'il faut prendre en compte «la préoccupation des parents qui demandent à l'Etat et à la société l'accomplissement de leur obligation constitutionnelle», qui est de veiller au respect de la personne humaine et de la famille, «en particulier dans la recherche d'une formation intégrale saine et authentique de nos enfants et adolescents.»

Radiovaticana.va

Confessions chaque semaine,

- A la demande pendant l'adoration avant les Messes de Semaine
- Le Samedi 08h30 à 10h00 à Revel,
- Le samedi de 17h à 18h à Lanta ou Auriac
- Le Dimanche 17h à 18h00 à Caraman.

Messe à Saint Anatoly (Lanta) :

09h30, chaque 2e dimanche (Paroisse de Drémil.)

REVEL | CARAMAN | ALBIAC | AURAC-SUR-VENDINELLE | AURIN | SAINT-APOLLONIE
BEAUVILLE | BÉLESTA-EN-LAURAGAIS
BOURG-SAINT-BERNARD | CABANIAL | CAMBIAC | CARAGOUDES | FAGET | FALGA | FRANCARVILLE | JUZES | LANTA | LA-SALVETAT-LAURAGAIS | LOUBENS LAURAGAIS | MAUREVILLE | MAURENS | MASCARVILLE | MONTÉ-GUT-LAURAGAIS | MOURVILLES-HAUTES | NOGARET | PRÉSERVILLE | PRUNET | ROQUES | ROUMENS | SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS | SAINT-JULIA | SAINT-PIERRE-DE-LAGES | SAUSSENS | SÈGREVILLE | VAUDREUILLE | VAUX | VENDINE | GRAISSENS | LA PASTOURIE | LA JALABERTIE | CADENAC | VAURE | COUFFINAL | DREUILHE | SAINT-SERNIN |

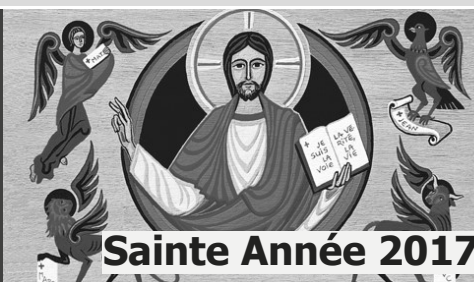
HORAIRES DES MESSES

SAMEDI 4 FEVRIER			SAMEDI 11 FEVRIER		
18h00	Auriac	(pair)	18h00	Lanta	(impair)
18h00	Juzes	(bi-annuelle)			
DIMANCHE 5 FEVRIER			DIMANCHE 12 FEVRIER		
09h00	Bourg	(impair)	09h00	Saint-Felix	(pair)
09h30	Préserville	(1e dim.)	09h30	Saint-Julia	(2e dim.)
10h45	Revel	(chaque dimanche)	10h45	Revel	(chaque dimanche)
11h15	Le Vaux	(fête locale)	11h15	Dreuilhe	(bi-annuelle)
18h00	Caraman	(chaque dimanche)	18h00	Caraman	(chaque dimanche)
Lundi :	19:00 Revel		Jeudi :	09:00 Revel	
Mardi :	09:00 Revel			11:00 Caraman	
	11:00 La Vendinelle		Vendredi :	09:30 Lanta	
	15h30 Foyer Soleil (1 ^{er} mardi)			15:30 Hôpital de Revel	
Mercredi :	09:00 Revel		Samedi :	11:00 Etoile	
Messes de semaine : Se référer à l'agenda paroissial en dernière page.					

N°73 - Dimanche 23 Janvier 2017
4ème Dimanche du Temps Ordinaire

ENSEMBLE PAROISSIAL DE REVEL- CARAMAN

Movendo en Lauragais



Sainte Année 2017

25 - 26 février 2017

Retraite des premiers Communians 2017 Rocamadour

Église Sainte-Apollonie 2017

Messe pour les nourrissons,
les enfants à naître, et leurs familles,
à 11h15, le 3e Samedi du mois.

- 18 Février	- 19 Août (fête)
- 18 Mars	- 21 Octobre
- 20 Mai	- 18 Novembre
- 17 Juin	- 16 Décembre
- 22 Juillet	

MESSE DES FAMILLES

Dimanche 12 Mars 2017

**Thème de l'échange (adultes)
« La Foi Biblique : Tu aimeras »**

Revel : 9h45 échanges, 10h45 Messe
Caraman : 17h00 échanges, 18h00 Messe

Taxi - Messe

**Tous les dimanches et fêtes,
à Caraman et à Revel
T/06.76.83.76.10,**
appelez on vient vous chercher.
Participation libre

Messes de la Chandeleur :

09h30 à Revel, 19h à Saussens
(pas de messe à Caraman ce jour-là)

Les crèches seront démontées
le jeudi 2 février.

Pour que les activités pastorales, notamment en direction des jeunes et des familles, puissent être financées et ainsi permettre à tous de participer, **chaque dernier dimanche du mois, une collecte** est organisée à la sortie des messes.

Baptême, Mariage, Confirmation, Sépulture ...

Venez sans rendez-vous ...

♦ Adultes : Baptême, Communion et Confirmation.

Rdv chaque **2e jeudi** du Mois à 20h30, église de Revel. (Septembre à Juin)

♦ Enfants et Jeunes : catéchisme et aumônerie.

Inscriptions tous les mercredi à 18h30, à la Maison Paroissiale d'Auriac.

♦ Baptême des Petits enfants, inscription au moins 3 mois avant.

Le jeudi à 09h30, église de Caraman. Le samedi à 9h30, église de Revel.

♦ Mariage, inscription au moins 1 an avant.

Le mardi à 18h00, église de Caraman. Le jeudi à 18h00, église de Revel.

♦ Sépulture :

Appeler au 0768454450 (horaires indicatifs : 10h30-13h45-15h30)

♦ Communion et Sacrement des Malades Appeler au 0768454450



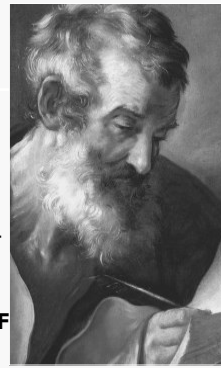
Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu 5, 1-12a.

En ce temps-là, voyant les foules, Jésus gravit la montagne. Il s'assit, et ses disciples s'approchèrent de lui. Alors, ouvrant la bouche, il les enseignait. Il disait : « Heureux les pauvres de cœur, car le royaume des Cieux est à eux. Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. Heureux les doux, car ils recevront la terre en héritage. Heureux ceux qui ont faim et soif de

la justice, car ils seront rassasiés. Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu. Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des Cieux est à eux. Heureux êtes-vous si l'on vous insulte, si l'on vous persécute et si l'on dit fausse-

ment toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous, soyez dans l'allégresse, car votre récompense est grande dans les cieux ! »

Trad. AELF



quels intérêts ils ont en tête. En tout cas, si en France certains s'interrogent sur le rapport de l'Islam à la Laïcité, en Lauragais le problème est vraiment ailleurs : ceux qui prêchent le principe, respectent-ils la Loi de 1905, tellement précieuse et nécessaire pour nous tous ?

Il faut le souligner, l'affectation des lieux de culte n'est pas un privilège indu laissé à quelques curés autoritaires ou colérique, et à la bonne volonté des élus, mais bien la garantie d'une liberté fondamentale reconnue.

En 1905, explique l'un des candidat à la Primaire de ce jour, ce n'est pas le petit père Combes qui a eu le dernier mot, mais bien Aristide Briand. Le principe est simple : d'un côté la neutralité de la Puissance Publique qui garanti la liberté de conscience de tous les français ; et de l'autre, l'affectation des lieux de cultes qui garantie, la liberté des croyants de vivre au grand jour, paisiblement, dans les limites de l'ordre public, la foi qui les anime. En pratique donc, la Loi ne s'intéresse pas à la sacralité des lieux, mais bien à leur affectation. Ce qui a pour conséquence qu'ils ne sont pas des lieux public au

sens où on l'entend d'une halle, ou d'un arrêt de bus, mais bien un lieu affecté, dont l'usage et la police ne sont déterminés que par le culte affecté et ses représentants, pour nous les « curés affectataires. »

La Loi ne sait pas ce qu'est une Messe, un Te Deum, un chapelet ou des vêpres, elle ne sait qu'une chose : à qui elle affecte le lieu et quelle liberté elle garantie ainsi. Elle va même plus loin, puisqu'elle protège le dit « culte », dans le sens où quiconque l'empêche de quelque manière en ses lieux, peut être poursuivi et condamné. Ainsi, lorsque des problèmes se posent, l'affectataire est parfaitement légitime à saisir le Préfet, voir le Tribunal Administratif, pour les litiges les plus communs. Par exemple, dans un autre Ensemble Paroissial il y a quelques années, quel ne fût pas la surprise des élus de se voir reprochés par le Préfet, la tenue d'un Concert contesté par le Curé ; ou dans une autre Paroisse, de voir arriver en Mairie, un directeur de service préposé aux objets d'art, pour faire un rappel à la Loi.

Ces choses sont sérieuses. Et la propriété

des lieux n'y change rien. Personne ne peut ignorer, voir moquer la responsabilité de chacun, la sienne propre en premier. C'est lorsque chacun est bien à sa place dans le cadre de la Loi, que le dialogue est possible, et que les possibilités et les opportunités d'une saine collaboration au Bien, se démultiplient.

Nous devons y penser ! Et même prier, y réfléchir sérieusement. Nous sommes toujours heureux de trouver chez les élus ou les associatifs des chrétiens : c'est leur devoir d'y être ! Mais une chose est la responsabilité liée au baptême - de prendre sa part à la vie de la Cité - une autre, celle du Pasteur qui s'assure de la liberté du culte dans toutes ses facettes, en lien avec les autorités. Pour unifier, réunir autour d'un même projet, il faut d'abord distinguer les responsabilités établies par la Loi et les Principes, qui donnent à notre vie commune toute sa force. A partir de là, tout est possible, personne ne peut en douter ! Même pour un Maire de faire preuve publiquement d'un peu de courtoisie pour son nouveau Curé, sans que cela soit un problème pour la Laïcité... SV

Question de Foi >>>
LA PRIÈRE CHRÉTIENNE

**DEUXIEME SECTION
LA PRIÈRE DU SEIGNEUR :
LE NOTRE PÈRE**

LES SEPT DEMANDES

Quel est le sens spécifique de cette demande pour le chrétien ? Puisque « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute Parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt 4,4), cette demande concerne également la faim de la Parole de Dieu et du Corps du Christ reçu dans l'Eucharistie, ainsi que la faim de l'Esprit Saint. Nous demandons cela avec une confiance absolue, pour aujourd'hui, l'aujourd'hui de Dieu, et cela nous est donné surtout dans l'Eucharistie, avant-goût du banquet du Royaume qui vient.

Pourquoi disons-nous : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés » ? En demandant à Dieu notre Père de nous pardonner,



nous nous reconnaissons pécheurs devant lui. Mais nous confessons en même temps sa miséricorde parce que, en son Fils et par les sacrements, « nous recevons la rédemption et la rémission de nos péchés » (Col 1,14). Notre demande ne sera cependant exaucée qu'à condition que, de notre côté, nous ayons d'abord pardonné.

Comment le pardon est-il possible ? La miséricorde ne pénètre notre cœur que si nous savons, nous aussi, pardonner, même à nos ennemis. Désormais, même si, pour l'homme, il semble impossible de satisfaire à cette exigence, le cœur qui s'offre à l'Esprit Saint peut, comme le Christ, aimer jusqu'à l'extrême de l'amour, transformer la blessure en compassion, et l'offense en intercession. Le pardon participe de la miséricorde de Dieu et est un des sommets de la prière chrétienne.

Dans Compendium CEC.

Entrée en Carême 1er Mars 2017			
Mercredi des Cendres :		09h30 : Caraman	18h30 : Revel
		21h00 : Lanta	
Semaine Sainte 2017			
19h00	Jeudi Saint (13/04) Revel - Auriac	Vendredi Saint (14/04) Revel - Caraman	
Chemin de Croix - Vendredi Saint 14h00 : St Félix, Auriac 15h00 : Revel - Caraman - Lanta			
Rameaux		Pâques	
18h00	<i>Samedi 08/04</i> Auriac	<i>Samedi 15/04 Vigile Pascale</i> 21h00 Revel - Lanta	
Dimanche 09/04		Dimanche 16/04	
09h00	Bourg SB	Saint Félix	
09h30	Saint Julia	Saint Pierre de Lages	
11h15	Saint Sernin	Vauré	
10h45 Revel 18h00 Caraman			



Prière universelle (Aelf.org)

Nous levons nos mains et nos cœurs vers notre Dieu, Seigneur du ciel et de la terre :

R/ Dans le jour que tu as fait, béni sois-tu !

Père de l'univers, tu es Souverain de tout ce qui existe ;
- aujourd'hui ton peuple se rassemble pour reconnaître tes bienfaits.

Dieu Sauveur, tu as envoyé ton Fils relever l'homme déchu ;
- aujourd'hui ton peuple se rassemble pour faire mémoire de sa résurrection.

Père du Fils unique, tu appelles tous les hommes à renaître en lui ;
- aujourd'hui ton peuple se rassemble pour se nourrir de sa vie.

Toi qui habites la louange de ton peuple,
- aujourd'hui ton Église se rassemble pour te rendre grâce.

Vie paroissiale >>>

Calendrier des messes 2017-2018			
Le calendrier des fêtes locales et des messes bi-annuelles			
04/02	18h00 Juzes	09/07	11h15 Le Faget
05/02	11h15 Le Vaux	16/07	11h15 Montégut
12/02	11h15 Dreuilhe	22/07	18h00 Roumens
19/02	11h15 Le Faget	23/07	11h15 Mourvilles-Htes 16h30 Mascarville
05/03	11h15 Vaudreuille	30/07	11h15 Albiac 16h30 La Jalabertie
12/03	11h15 Mascarville	05/08	11h15 Cambiac
19/03	11h15 Maureville (St Jo)	06/08	11h15 Dreuilhe
25/03	18h00 Francarville	13/08	11h15 Vaudreuille
26/03	11h15 Cambiac	15/08	18h00 Caraman
02/04	11h15 Le Cabanial	18/08	18h00 Vauré
09/04	11h15 Saint-Sernin	19/08	11h15 Sainte-Apollonie 18h00 Bourg-SB
16/04	11h15 Vauré	20/08	11h15 Maurens 11h15 Saint Julia
22/04	18h00 Aurin (Saint-André)	25/08	18h00 Loubens
23/04	11h15 Caragoudes	26/08	11h15 Saint-Pierre de L
30/04	09h30 Roques 11h15 Maurens	02/09	11h15 Roques
07/05	11h15 La Pastourie	03/09	11h15 Caragoudes
13/05	18h00 Belesta	09/09	18h00 Cadenac 09h30 Prèserville 09h00 Auriac 10h00 Saussens
14/05	11h15 Graissens	10/09	11h15 Aurin (Saint André)
20/05	11h15 Le Falga 9h30 Loubens 11h15 Cadenac	16/09	11h15 Le Cabanial
04/06	11h15 Bourg	24/09	11h15 Juzes
09/06	18h00 Maureville	30/09	18h00 La Pastourie
10/06	18h00 Nogaret	01/10	11h15 Francarville
11/06	11h15 Prunet	07/10	18h00 Beauville
17/06	18h00 Segreville	08/10	11h15 Prunet
24/06	11h15 Vendine 18h00 Couffinal	15/10	11h15 Nogaret
25/06	11h15 Beauville	28/10	18h00 Segreville
01/07	18h00 Lanta	29/10	11h15 Le Falga
02/07	11h15 la Salvetat	04/11	18h00 Vendine
08/07	18h00 Saint-Felix	05/11	11h15 Roumens
		07/01	11h15 La Jalabertie
		13/01	18h00 Dreuilhe
		14/01	11h15 Cambiac
		21/01	11h15 Prunet
		04/02	11h15 Le Vaux
		10/02	18h00 Le Falga
		11/02	11h15 Loubens
		17/02	18h Maurens
		18/02	11h15 Le Cabanial
		10/03	18h00 La Pastourie
		11/03	11h15 Vaudreuille
		18/03	11h15 Roques
		19/03	Maureville (St Joseph)
		25/03	11h15 Vauré
		01/04	11h15 Saint Sernin
		08/04	11h15 Caragoudes
		15/04	11h15 Francarville
		21/04	18h00 Cadenac
		22/04	11h15 Aurin (Saint-André)
Certaines dates ont pu bouger ...			

Groupe Œcuménique :
Vendredis 10/02 et 10/03 à 18h
Presbytère Protestant

ÉGLISE RÉFORMÉE DU LAURAGAIS :
- Vendredi 3 mars 20h30, Portraits de Luther
- jeudi 11 Mai 20h30,
- Conjugalité, sexualité : une approche protestante.

Au Temple de Revel

**EVEIL A LA FOI
CATÉCHISME AUMONERIE**
RÉ-INSCRIPTIONS et INSCRIPTIONS
Tous les Mercredis
de 18h30 à 19h30
à la Maison Paroissiale à Auriac

Une année au Sanctuaire
Notre Dame de Saussens

- 16 février 2017 Chapelet 15h
- 16 Mars 2017 Chapelet 15h
- 20 Avril 2017 Chapelet 15h
- 18 Mai 2017 Chapelet 15h
- 22 Juin 2017 Chapelet 15h
- 2 février 2017 Présent. de Jésus au Temple 19h
- 11 février 2017 ND de Lourdes (11h)
- 25 Mars 2017 Annonciation (11h)
- 13 Mai 2017 ND de Fatima 19h
- 31 Mai 2017 Visitation 19h
- 15 août 2017 Assomption 19h
- 22 août 2017 Marie Reine du Ciel 19h

**- 8 septembre 2017
Nativité de la Vierge Marie**
**- 10 septembre 2017
(Fête Annuelle)**

Pense pas bête >>>

SAMEDI			
18h00	Auriac (jours pairs)	Lanta (jours impairs)	
DIMANCHE			
9h00	Saint-Felix (jours pair)	Bourg-Saint-Bernard (jours impairs)	
9h30	Prèserville semaine 1 (à partir du 1er septembre semaine 2)	Saint-Julia Semaine 2 (à partir du 1er septembre semaine 3)	Saint-Pierre-De-Lage Semaine 3 (à partir du 1er septembre semaine 4)
	Montégut-Lauragais Semaine 4 (à partir du 1er septembre semaine 1)		
10h45	Revel		
11h15	Fêtes et messes bi-annuelles		
18h00	Caraman		

HORAIRES DE MESSES

Service Evangelique des Malades (SEM)
"J'étais malade et vous m'avez visité" (Mt 25, 35).
07 68 45 44 50

Carnet
Du 28/01 au 4 février 2017

Intentions de Messe
Marinette et Georges COSTES (28/01 Auriac) V
Familie BLANC (28/01 La Jalabertie) +
Antoine MARTY (29/01 Revel) +N
Lucie BARTHES (29/01 Revel) V
Bernard JULIE et Famille RAYSSAC (29/01 Revel) +
Famille FOLTRAN (29/01 Revel) +
Famille BANI (29/01 Revel) +
Olivier SOLOMIAC (29/01 Revel) +N
Aline BATUT (29/01 Revel) +N
Simone MALET (29/01 Revel) +
Paulette DESLANDES (29/01 Revel) +
Jean VIOULET (29/01 Revel) +
Egídio VAL (29/01 Caraman) +N
Hélène CIVAT (01/02 Revel) +
Simone VIEU (02/02 Saussens) +
Famille MAILLOCHAUD (03/02 Hôpital) +
Famille PRIM (03/02 Hôpital) +
Bernadette et Ernest BROUSSE (4/02 Juzes)+
Famille VIALAN (4/02 Juzes) +
René OULIE (05/02 Bourg) +N
René ESTIEU (05/02 Prèserville) +A
Famille FABRE-DALENC-AURIOL (05/02 Revel) +
Famille BANQUET-HEBRARD (05/02 Revel) +
Jean-Louis TÔUPIN (05/02 Revel) +

**Prière mensuelle des Défunts
Dimanche 29 janvier 2017**

Maurice ESCAUT
Jenny GOULESQUE
Martine DELVALLEE
Elie LONCINI
Adrien DUPERRIN
Irinée FONTORBES
Paulette ARNAUD
Aline BELAUD
Yves DEUMIER
Damien BATUT
Liliane ISTRIA
Egídio VAL
Jacqueline CAVAILHEZ
Pierre CARRIERE
Franck BAVATO
Marguerite BETTIOL
René OULIE
Joseph FONTES
Jean MARTY
Hervé MAURAN
Jean-Jacques CHARTROU
Olivier SOLOMIAC
René FLOUREUX
Aline BATUT
Marie-Thérèse COULOUIMIES
Marie CANCIAN
Arlette CASSAGNE
Genevieve KNOPP
Michel CALMETTE

Chaque dernier dimanche du mois, prière pour tous les défunts du mois et anniversaires, à 10h45 Revel et 18h00 Caraman.

Camille FAURE
Marie-Jeanne FREDE
Camille AUSSERES
Georges PICOT

- Offrandes indicatives :
Messe : 17 E, **Quêtes ordinaires :** 5 E
Baptême, Mariage, Sépultures : de 120 à 150 E.
Bénédiction des Maisons : 20 E

- Horaires indicatifs :
Baptêmes : (S'inscrire 3 mois à l'avance) le dimanche 12h-12h15 le samedi 11h.
Mariages : (S'inscrire 1 an à l'avance) 14h45 - 16h15.
Sépultures :
Tous les jours, 10h30, 13h45, 15h30.
Sauf le lundi, 15h30, et le samedi, 11h00.
Pas de Sépulture les dimanches et fêtes.